

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2023
Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, Mme PERRET Marie-Christine, M. BRAILLON Roger, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, , M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick , M. DUPERRAY Jean-Baptiste , Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, M. PEZON Grégory, Mme THOMAS Laëtitia.

Excusés : Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. SESSIECQ Jean-Marc

Date de convocation : 20 novembre 2023

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 à la mairie de Saint-Julien.

Grégory Pezon est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour pour laisser à Mme Perret, adjointe, le temps d'arriver pour présenter le projet conseil municipal des Jeunes. Accord à l'unanimité.

2)Adhésion à la centrale d'achat régionale afin de bénéficier du marché Amplivia pour l'accès internet de la mairie et de l'école

En raison de la cession du réseau câblé EPARI, la gratuité de l'accès internet dont bénéficiaient la mairie et l'école cesse. La commune a consulté plusieurs opérateurs parmi lesquels Amplivia qui offre une continuité des services Epari, à des tarifs attractifs négociés par la Région.

Afin de pouvoir contractualiser avec l'opérateur Amplivia et pour bénéficier de tarifs négociés et de la continuité du service, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région.

Cette centrale d'achat proposant d'autres offres de produits et de services, il sera donc désormais possible de la consulter pour d'autres achats.

3)Servitude au profit d'Enedis sur la parcelle B083 pour des travaux de raccordement du 2047 route du Beaujolais (18h38 arrivée de Mme Perret)

L'installation électrique du restaurant (2047 route du Beaujolais) doit être modifiée, par choix du nouveau gérant de ne plus utiliser le gaz. La pose d'un deuxième compteur et des travaux de raccordement au réseau, au niveau de la parcelle B0083 appartenant à la commune, sont nécessaires. Le raccordement se fera en aérien depuis le bâtiment de l'épicerie propriété de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer une convention de servitude au profit d'Enedis pour ces travaux.

1)Création d'un conseil municipal des jeunes

(18h45 arrivée de M. Duperray)

Comme indiqué lors du dernier conseil municipal, la commission scolaire, qui projetait la création d'un conseil municipal des jeunes, a lancé un appel à candidatures.

12 jeunes ont répondu à l'appel, il y a donc lieu de créer officiellement le Conseil Municipal des Jeunes par délibération. Les candidats seront réunis le 1^{er} décembre pour travailler sur leur profession de foi. Les élections seront organisées le 19/12/2023 à l'école.

Sont électeurs les élèves de l'école de St Julien du CE1 au CM2 et les collégiens jusqu'en 3^{ème} qui sont domiciliés à St Julien.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide la création d'un Conseil Municipal des Jeunes et en fixe les modalités d'organisation et d'action.

4)Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, en vue de la télétransmission des documents budgétaires au contrôle de légalité

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer un avenant à la convention conclue avec les services de l'Etat depuis 2015, afin de pouvoir télétransmettre, à l'avenir, les documents budgétaires (budget primitif, compte administratif, décision modificative ...), la convention initiale ne portant que sur les actes réglementaires.

5)Organisation des opérations de recensement de la population 2024 et recrutement des agents recenseurs

Le recensement de la population de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

La commune recevra une dotation de 1700€ de la part de l'Etat pour son organisation.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à recruter deux agents recenseurs et fixe les conditions de leur rémunération.

Joëlle Joly et Alain Gaidon seront donc chargés de la collecte des données pour le compte de l'INSEE.

6)Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

La CAVBS détient la compétence pour élaborer un Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Ce règlement édicte des prescriptions sur les publicités, enseignes et pré enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Les objectifs principaux de ce règlement sont : l'amélioration du cadre de vie par la mise en valeur des paysages, la lutte contre la pollution visuelle, la préservation de la sécurité routière, tout en garantissant la liberté d'expression du commerce et de l'industrie.

Les objectifs du Règlement local de Publicité Intercommunal élaboré par la CAVBS sont soumis au débat de l'assemblée, qui ne formule aucune opposition quant aux orientations du RLPI présentées.

**7) Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
Le rapport est présenté à l'assemblée qui en prend acte.**

Une baisse du volume des ordures ménagères collectées et une hausse du volume des déchets issus du tri, ont été constatées.

La collecte des encombrants qui ne concernait que certaines communes a pris fin en juin 2022,

Deux centres de recyclage (St Fonds et Chassieux) ont accueilli les déchets triés.

Les horaires de la déchèterie ont été élargis pour répondre aux besoins.

L'énergie dégagée par l'incinérateur actuel est réemployée pour le chauffage urbain.

Le compostage des biodéchets deviendra obligatoire au 01/01/2024. Des composteurs individuels seront vendus par l'Agglo et d'autres composteurs collectifs pourront être installés dans les hameaux. Une liste d'attente est ouverte en mairie pour les demandes de composteurs individuels.

Le projet d'une seconde déchèterie n'avance pas faute de site.

8)Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable

Les éléments de ce rapport sont présentés à l'assemblée qui prend acte.

Le service est assuré par SUEZ, par délégation.

Le rendement du réseau est de 72%, au-dessus des objectifs du Grenelle. Le contrat vise les 75%

La consommation moyenne est de 105m³ par an et par abonné.

4400 mètres linéaires de réseau ont été réparés. Des travaux de recherches de fuites ont été réalisés ;

2.97m³ par jour et par km sont perdus contre 3.21 l'année précédente.

Le taux des factures impayées est de 1.36%.

La qualité de l'eau est conforme.

9)Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Les éléments de ce rapport sont présentés à l'assemblée qui prend acte.

À Saint-Julien, l'assainissement non collectif concerne 244 habitants soit 25% de la population, tandis que l'assainissement collectif concerne 662 habitants soit 316 abonnés.

L'assainissement collectif est également confié à SUEZ par voie de délégation de service public. Le zonage d'assainissement est en cours de mise à jour dans le cadre de l'élaboration du futur PLUih

Les rapports susvisés sont consultables sur demande ou depuis le site internet de la commune.

Questions diverses

-L'instauration d'une zone bleue de stationnement est prévue devant les commerces du centre bourg afin d'assurer une rotation satisfaisante du stationnement. L'arrêt minute actuel n'est pas respecté et ne permet pas la verbalisation des contrevenants. Marquage bleu et panneau de signalisation seront mis en place. Des disques seront distribués aux habitants. Le stationnement sera limité à 15 minutes entre 6h et 19h.

-une fissure est apparue sur le bâtiment de la garderie. L'expert diligenté par l'assurance a mandaté un cabinet pour des investigations géotechniques complémentaires afin d'étudier la nature du sous-sol et l'état des fondations. Selon les conclusions de l'expert à venir, le calendrier des travaux de rénovation énergétique de l'école pourra être impacté.

-les travaux de rénovation énergétique de l'école sont soumis à objectifs chiffrés d'économies d'énergie, d'autant que la commune est soumise au décret tertiaire. Le bureau d'étude énergétique qui accompagne la mairie sur le projet a listé les moyens d'atteindre ces objectifs. Des choix ont dû être faits. Ont été actés : le changement des fenêtres et des menuiseries, l'isolation enterrée des murs par l'extérieur pour éviter les ponts thermiques, le choix de la fibre de bois pour l'isolation des murs et des plafonds, la reconstruction d'un local vitré en conservant la dalle, à la place de la véranda de la maternelle. L'installation de panneaux photovoltaïques est mise en suspens dans l'attente d'un éventuel portage financier externe. Le Syder sera questionné dans ce sens.

-L'Etat exige l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables dans chaque commune d'ici le 31/12/2023.

Cette demande va être traitée à l'échelle intercommunale. La CAVBS, en concertation avec les communes a repéré les zones potentielles d'accélération du territoire intercommunal, qu'elle a reportées sur 6 cartes (une par type d'énergie).

Une réunion publique sur ce sujet est prévue le 7/12 de 18h à 21h Les potentiels repérés pour la commune sont faibles.

-10 permis de construire pour le lotissement le Clos Chopin ont été déposés et sont en cours d'instruction.

-1 permis de construire a été déposé pour la maison témoin du lotissement le Clos des Bruyères.

- Les travaux sans autorisation et le non-respect des règles communes se multiplient. Les contentieux qui s'en suivent ainsi que le cout induit par la nécessité d'un accompagnement juridique sont à déplorer. Le budget communal doit supporter ces nouveaux coûts.

-un récupérateur d'eau de pluie de 5000l a été acheté par la commune et sera prochainement installé le long de l'église.

-les travaux de mise en séparatif et de réfection du réseau d'assainissement se poursuivent montée de la Poste et rue du Petit Châtenay.

-les arceaux à vélo sont en cours de pose dans le bourg

-le bulletin municipal arrivera le 22/12. Distribution aux habitants à prévoir entre Noël et le jour de l'an.

-le service de transport à la demande nouvelle version RESALIB a été testé. Il semble fonctionner.

-les prochaines dates à retenir

16/12/2023 matin : distribution du colis des aînés

18/12/2023 19h00 : conseil municipal

6/01/2024 11h00 : vœux du Maire

mi-janvier : réunion de travail sur le PLUIh

09/06/2024 : élections européennes. (Présence des conseillers municipaux requise pour la tenue du bureau de vote)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 20h38

Le secrétaire de séance,
Grégory Pezon



Le Maire,
Nathalie Pétrozzi-Bédanian,

